

Sonia KRIMI
Députée de la Manche

Membre de la commission des Affaires Etrangères
Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
Membre de la délégation aux droits des femmes

Ligue de défense des conducteurs
23 avenue Jean Moulin
75014 Paris

Cherbourg-en-Cotentin, Le lundi 9 juillet 2018

Objet : Limitation de vitesse à 80km/h

Madame, Monsieur

Dans un courrier en date du 19 juin 2018, vous m'avez interrogé sur le dispositif annoncé par Monsieur le Premier Ministre le 9 janvier 2018 visant à abaisser la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes à double sens sans séparateur central. Je vous en remercie.

Les chiffres annuels de mortalité routière en France sont effroyables : En 2017, 3 000 personnes sont décédées sur les routes de France. 70 000 personnes ont été blessés. Cette situation est absolument inacceptable, elle doit cesser.

Bien que plusieurs initiatives locales de limitation de vitesse sur les axes accidentogènes aient été mises en place par les élus ces dernières années, les accidents mortels liés à la vitesse ne cessent d'augmenter. La vitesse est responsable dans 32% des décès sur la route, soit plus de 1000 morts par an. La moitié des accidents mortels surviennent sur des routes « bidirectionnelles sans séparateurs ».

Face à cet horrible constat, le gouvernement a décidé d'expérimenter pour une durée de deux ans un dispositif qui abaisse la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes secondaires à double sens, sans séparation centrale. Cette mesure répond à un seul objectif ; celle de sauver des vies et d'éviter des blessures irréversibles. Une vie sauvée vaut bien plus que quelques minutes « perdues » en conséquence de ces limitations.

Toutefois, nous ne pouvons pas limiter nos efforts en matière de sécurité routière à cette restriction. Nous devons aller plus loin et agir conjointement sur les principales causes de mortalité routière : conduite sous influence de l'alcool et de drogue, fatigue, défaut de ceinture et de casque, situation du réseau routier... Il en est de notre responsabilité à tous.

Il est essentiel de développer les campagnes de prévention et d'éducation à la sécurité routière à tous les âges de la vie. L'exigence de sécurité doit être transmise lors des formations à la conduite. Nous devons sensibilisés l'ensemble des usagers aux conséquences terribles que peuvent avoir certains comportements sur la route.

Par ailleurs, il est nécessaire d'entreprendre sur nos axes routiers des travaux d'entretien, d'amélioration et de sécurisation, afin de protéger les usagers de la route les plus vulnérables (exemple de la RN13).

Nous sommes tous concernés par la sécurité par nos axes routiers ; les usagers, les élus, les services de l'État. Je suis convaincue que les décisions en matière de sécurité routière doivent être prises à l'issue d'un long travail de concertation entre toutes les parties prenantes. Seule l'implication de tous les acteurs nous permettra d'identifier les causes réelles des trop nombreux accidents de la route et de définir les mesures à mettre en place pour mettre fin à ce fléau.

Je reste attentive à vos remarques,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sonia Krimi